

Chalette

Magazine municipal / n°60 / Mars 2015



Place Commune



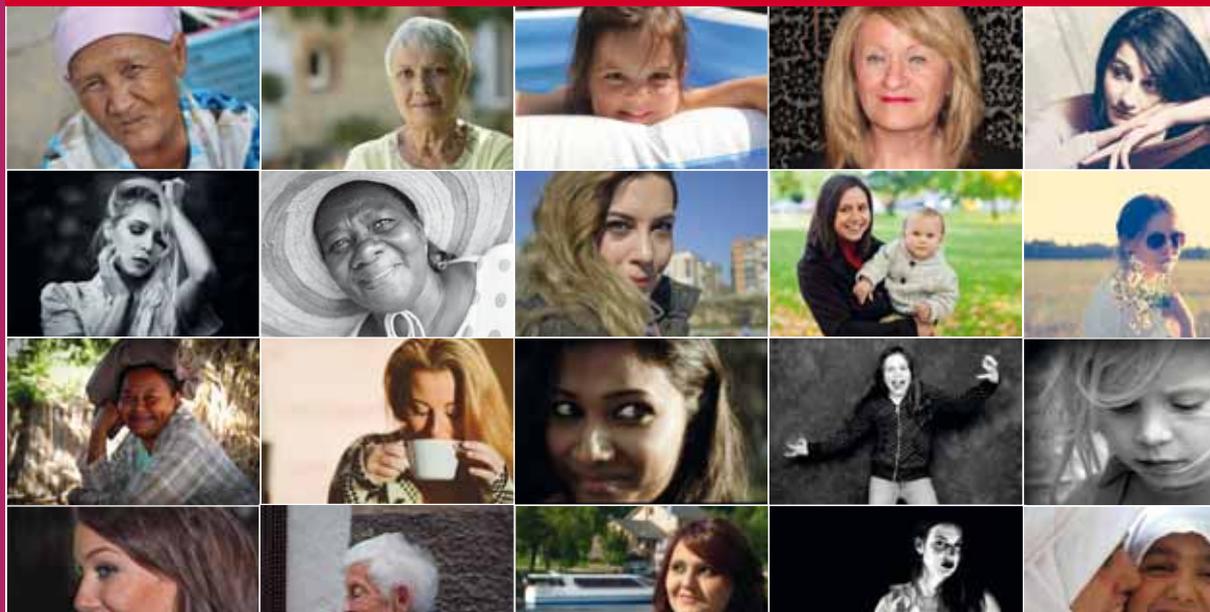
Au Lancy, le « Point chaud, la Baguette Dorée » se diversifie
P.7



Fête de Chalette 2015, une fête toute en musique!
P.12



♀ Journée Internationale des Droits des Femmes



Dossier

Forum sur la Journée internationale des droits des femmes

p 9-10-11

Adieu Jean-Pierre

Toi qui as quitté ton midi pour une école gâtinaise, abandonnant ton beau soleil pour un bocage de brouillard, tu es arrivé à Chalette au collège Paul-Eluard.

Directeur de la S.E.S.¹, cent élèves, c'est difficile : les intéresser, les former, avec des travaux manuels, les préparer à un emploi. La maçonnerie, la couture et surtout l'ébénisterie où vous créez des œuvres d'art. Tu as ouvert l'esprit des jeunes, pratiquant la coopération et l'amitié entre les peuples comme avec Ponte de Lima. En contact avec les familles, tu es devenu chalettois.

Très tôt, nous fûmes amis. Nos enfants faisaient la musique dans une salle du collège. Ensemble nous préconisions l'école de la République. Tu disais : « *il nous faut former des gens actifs, des citoyens !* ». Tu croyais au progrès social et à la culture pour tous.

Puis, au Conseil municipal, comme adjoint à l'enseignement, tu crées le musée de l'école. Quand tu devins premier adjoint, j'étais heureux, je me disais : « *l'avenir est en bonnes mains* ». Plus tard, quand tu fus en retraite, tu n'es pas resté inactif. C'était toi qui organisais les animations au musée.



En 2010 Jean-Pierre Tisseyre avait été décoré de la médaille du tourisme ; à l'issue de la cérémonie il avait posé avec son épouse et ses deux fils

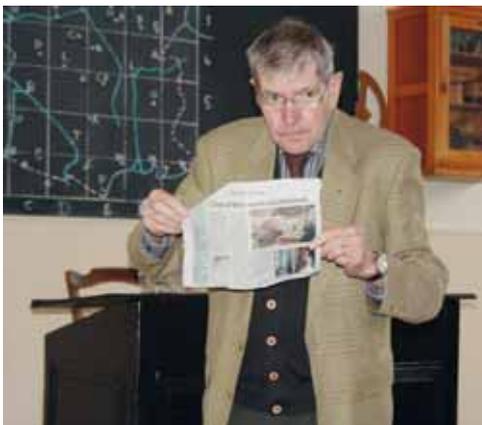


Le bulletin municipal publiait pour chaque décembre un très beau conte de Noël. Et là, encore, c'était toi. Tous les Chalettois s'en souviennent. C'est avec eux que je te dis : « *Adieu, Jean-Pierre... et merci !* » .

Nous partageons notre douleur avec Gisèle et sa famille. Jean-Pierre reste dans nos cœurs.

¹ section d'enseignement spécialisé

Michel Kister,
ancien premier adjoint de Chalette



Jean-Pierre lors d'une animation au Musée d'école

Sommaire

P2 – Nos peines
Adieu Jean-Pierre

P3 – Actualités
Echos du Conseil municipal du mardi 17 février

P4 – On en parle
Au Restaurant sur le lac, les papilles et les yeux sont en éveil

P5 – L'invitée du mois
Sandrine Benoiston, femme, mère et dirigeante

P6 – Vivre ensemble
Nouveaux délais pour les établissements recevant du public (E.R.P.)

P7 – Agenda 21
Une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)

P8 – Du côté de la radio
Le concours Label Trepmp gagne encore en notoriété !

P9-10-11 – Dossier
Forum sur la Journée internationale des droits des femmes

P12 – Arts et culture
Fête de Chalette 2015, une fête tout en musique !

P13 – Sports et loisirs
Une station sismique au collège !

P14 – Libre expression

P15 – Hommage
Geoffroy de Crombrughe

P16 – A l'affiche

En raison des élections départementales de mars 2015 et conformément à l'esprit de la loi électorale, l'édition du conseiller général-maire est suspendu.

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, D. Creff, P. Avezard, B. Taleb
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10

Imprimé sur papier 100% recyclé avec des encres végétales par
ORIENT EXPRESS - 01 40 64 44 10

Echos du Conseil municipal du mardi 17 février

Ce conseil avait pour objet principal le débat sur les orientations budgétaires. Avant l'ouverture de la séance, le Maire a tenu à condamner les actes criminels qui se sont produits à Copenhague. Une minute de silence a été observée en hommage aux victimes.

En introduction au débat sur les orientations budgétaires, le Maire a rappelé le contexte particulier auquel est confrontée la Ville pour la préparation budgétaire. Pour lui, les décisions gouvernementales de diminuer les dotations d'État de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017 qui se traduisent pour Chalette par une perte sèche estimée à presque 1,1 million d'euros sont inacceptables et inefficaces car elles enfoncent le pays dans un cycle de récession et de chômage. En effet, les collectivités représentent 71 % de l'investissement public du pays et les asphyxier c'est réduire les carnets de commandes de nombreuses entreprises, notamment celles du B.T.P. (bâtiment et travaux publics).

Situation budgétaire de la Ville : grâce à une bonne gestion, les services publics accessibles à tous (tarifs adaptés) ont pu être maintenus et la maîtrise des dépenses de fonctionnement autorise le dégagement d'un autofinancement permettant de ré-

pondre aux obligations, objectifs et ambitions.

Les principales orientations budgétaires proposées pour 2015

Maintien d'une politique tarifaire solidaire sans augmentation des taux d'imposition et lancement de plusieurs études de programmation (piscine, école de Vésines). Les travaux, quant à eux, se résumeront aux engagements

déjà pris : démolition du centre de tri de la poste du Bourg, réaménagement du bureau de poste, réalisation du plateau sportif sur le site, création de vestiaires aux Services techniques, aménagement d'espaces dans les foyers Marlin et Duclos, poursuite des travaux d'aménagement du square Lantara et de l'îlot Ravel, remplacement des menuiseries extérieures à l'école Moineau, et une première tranche de mise en accessibilité de nos établissements recevant du public.

B.Taleb



Plantation d'arbres au futur square Ravel – quartier Kennedy-Château-Blanc

Élections départementales les 22 et 29 mars

Les 22 et 29 mars prochains, les Français sont appelés à élire leurs conseillers départementaux (ex conseillers généraux).

Pour la première fois, ceux-ci seront élus au scrutin majoritaire binominal mixte (cf. C.P.C. de décembre 2014) pour une durée de six ans. D'autre part, à compter de cette élection le canton de Chalette sera composé des communes suivantes : *Amilly, Cepoy, Chalette-sur-Loing, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy et Paucourt.*

À Chalette, les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Nous rappelons que, pour voter, il convient d'être inscrit sur les listes électorales et de présenter au président du bureau de vote sa carte d'électeur et, de façon obligatoire, une pièce d'identité.

Attention ! Le bureau de vote n°2, précédemment installé à la Maison des Arts, est transféré, à compter de cette élection et pour celles qui suivront, dans la salle polyvalente du groupe scolaire Camille-Claudel, 19 avenue Jean-Jaurès.

D'autre part, la Municipalité met à la disposition des personnes âgées ou handicapées qui rencont-



raient des difficultés pour se déplacer un service de transport vers les bureaux de vote de la ville. Les personnes intéressées par ce service gratuit sont invitées à prendre contact avec l'accueil de l'Hôtel de ville au 02.38.89.59.59, ou au 02.38.89.59.57 le jour du scrutin (22 mars).

On en parle...

Au Restaurant sur le Lac, les papilles et les yeux sont en éveil

Connue pour son usine Hutchinson, Chalette, «la ville à la campagne», l'est aussi, pour son côté touristique. C'est en effet Jean Louis qui, amoureux de la nature, a doté la commune de plusieurs « outils » touristiques attractifs, comme le bateau Ville de Chalette et surtout l'aménagement du lac et de la baignade.

Mais il a surtout imaginé la base de loisirs et son Restaurant sur le Lac afin, dit-il, d'offrir à cette cité du Montargois sa propre identité, pour qu'elle ne soit plus noyée dans l'agglomération. Aujourd'hui, suite à plusieurs événements, le Restaurant sur le Lac ressuscite bel et bien. En quatre mois d'activité il a retrouvé sa clientèle habituelle et suscité bien des curiosités. Situé au cœur d'un cadre naturel exceptionnel, avec de grandes baies vitrées donnant toutes sur le lac, la baignade et le club de voile, il est doté d'une décoration contemporaine qui, comme le souligne sa directrice Cynthia Rey, va continuer à évoluer pour le rendre encore plus chaleureux. L'établissement flambant neuf et au top de la modernité propose une variété de menus pour éveiller les papilles des gourmets et des gourmands. L'ardoise (*deux entrées, deux plats et deux desserts au choix*) et le menu à la carte qui change tous les mois depuis la réouverture sont préparés et imaginés de façon à répondre à toutes les envies tout en respectant les saisons. De plus et sur réservation, l'équipe du restaurant propose des menus préétablis pour



des banquets, mariages, repas d'associations ou de comités d'entreprises. Bref, de quoi répondre à toutes les sollicitations ; il suffit de joindre le restaurant au téléphone (02.38.07.19.20), ou par courriel à l'adresse suivante : restaurantsurlelac@orange.fr Le meilleur accueil sera réservé à celles et ceux qui en pousseront la porte. Alors, n'hésitez pas !

B.Taleb

Jours et heures d'ouverture :

- du lundi au dimanche, de 12 h à 14 h
- jeudi, vendredi et samedi de 12 h à 14 h et de 19 h à 21 h 15. (horaires d'hiver).

**Prix des menus :
de 15 € à 24 €.**

Installation de détecteurs de fumée dans les lieux d'habitation

À compter du 8 mars 2015, toutes les habitations ont l'obligation d'être équipées d'un détecteur de fumée. La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a transféré cette responsabilité au propriétaire ; à charge seulement à l'occupant d'assurer l'entretien de l'installation.

Textes de référence : Loi n°2010-238 du 9 mars 2010 – Décret 2011-36 du 10 janvier 2011 - Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - Décret 2015-114 du 2 février 2015, modifiant l'article R-129-13 du Code de la construction et de l'habitation.



Sandrine Benoiston, femme, mère et dirigeante

Les femmes sont-elles des dirigeants comme les autres ? Comment devient-on chef d'entreprise quand on est une femme et une mère ? Deux questions que nous avons posées à Sandrine Benoiston, directrice de l'Hyper Casino de Saint-Gobain.

En poste à Chalette depuis avril 2014, Sandrine Benoiston n'en est pas à sa première expérience de dirigeante et son parcours professionnel n'a pas été un long fleuve tranquille.

Un parcours atypique

Issue d'une fratrie de six enfants, à 16 ans, baccalauréat en poche, elle ne peut continuer ses études. Commence alors une succession d'emplois dans le commerce : vendeuse en boulangerie puis au rayon charcuterie-traiteur, responsable de magasin, pré-emballeuse en boucherie puis responsable du rayon, chef(e) du rayon pâtisserie pour enfin accéder à des responsabilités de plus en plus importantes. Après ces expériences Sandrine est promue responsable des travaux (elle participe à la création et à la rénovation de magasins), puis «manageuse» régionale et enfin, depuis 13 ans, directrice de magasins. Excepté une formation en «management», Sandrine a appris son métier sur le terrain et elle en connaît un rayon ! « Il y a eu des périodes difficiles, notamment lorsqu'il a fallu gérer de front ma carrière professionnelle et ma situation de mère de famille, d'autant que pendant une période j'ai élevé mes deux filles seule... Une carrière dans le commerce engendre des sacrifices ; les plages horaires sont importantes, on a peu de temps à consacrer aux enfants, c'est compliqué, il faut être très organisée. »

Sandrine, la passion du métier

Si Sandrine ne gomme pas les difficultés qu'elle a dû affronter, elle avoue que son ascension professionnelle est due aussi à son ambition d'aller toujours plus haut, « non pas pour gagner plus mais pour l'intérêt du métier. C'est varié, on apprend tous les jours ; les outils évoluent, il faut réapprendre, c'est ce qui me passionne ».

Y a-t-il un management au féminin ?

Mais au fait, y a-t-il une différence entre un dirigeant homme et un dirigeant femme ? Être une femme dirigeante au milieu d'hommes, est-ce un problème ? Pour Sandrine, cela n'a jamais été ni un frein ni un souci. « Avec les hommes il suffit de ne pas se laisser faire, de mettre les points sur les i quand c'est nécessaire. » Et de raconter sa première réunion en tant que manager régionale : « La première chose que mes collègues (hommes) m'ont demandée c'était de faire le café. J'ai répondu, d'accord pour aujourd'hui, mais à l'avenir ce sera chacun son tour ». Et d'ajouter, « c'est plus facile de travailler avec des hommes. Quand il y a un problème, on met les choses au clair, et c'est fini, ils sont souvent plus souples que les femmes ». Côté management elle ne sait pas si sa façon d'agir est due à son genre. Pour elle, être dirigeant c'est savoir écouter, c'est être diplomate et psychologue. « Il faut être ferme et souple à la fois. Certains dirigeants hommes ont tendance à «gueuler», ce n'est pas la solution car on n'est pas écouté. J'ai un mode de management qui fait que je suis proche de mes collaborateurs. J'organise beaucoup de réunions avec mes équipes tant sur les résultats que sur les opérations en cours. Je suis à l'écoute, je communique, j'explique, et quand un souci émerge je réagis rapidement afin de garder la confiance. Je dirige 39 employés. Ce n'est pas simple. Les gens rencontrent de multiples difficultés, que ce soit au niveau personnel ou dans d'autres domaines comme ceux liés au handicap ; je suis amenée à faire beaucoup de social. J'attache également beaucoup d'importance à la formation et à l'autonomie. Dans quatre ans, je serai en retraite, j'agis pour organiser la relève. »

Si beaucoup de femmes avouent qu'il est parfois difficile de concilier vie professionnelle et vie personnelle, Sandrine prouve qu'il reste possible de s'épanouir à la fois comme dirigeante et mère.

Nouveaux délais pour les établissements recevant du public (E.R.P.)

En 2005, le Parlement votait une loi pour la prise en compte des personnes handicapées. Le législateur insistait alors sur la notion d'accessibilité et affirmait la responsabilité de l'ensemble de la société dans la lutte contre les discriminations à l'encontre des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, on constate un peu partout, au détour d'un trottoir ou d'une place, des améliorations. Mais le chantier est loin d'être abouti. C'est pourquoi une ordonnance (n° 2014-1090 du 26 septembre 2014) donne de nouveaux délais aux E.R.P. (1).

Ce que dit la loi

Les E.R.P. qui ne sont pas aux normes **devront déposer obligatoirement en mairie avant le 1er octobre 2015 un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)** détaillant les travaux qu'ils s'engagent à réaliser. Cet Ad'AP offre des délais supplémentaires pour la mise en accessibilité des équipements. **Tous les E.R.P. (publics ou privés) sont concernés par l'Ad'AP.** Si l'établissement est en conformité avec les règles d'accessibilité, il convient de déposer **une attestation d'accessibilité avant le 1er mars 2015.** Dans le cas contraire, l'établissement entre dans le cadre de l'Ad'AP et un dossier doit être **monté et déposé avant le 27 septembre 2015 à la mairie.** Il conviendra alors de remplir un Cerfa « Agenda d'accessibilité programmée » disponible sur le site www.accessibilite.gouv.fr, en l'accompagnant du descriptif du bâtiment, des phasages des travaux qui peuvent s'étaler sur trois ans et des moyens financiers qui y seront consacrés. Des dérogations pourront être accordées pour **disproportion manifeste** (impossibilité à financer les travaux de mise en accessibilité, impact négatif critique sur l'activité économique de l'établissement, rupture dans la chaîne de déplacement) ou suite au **refus des copropriétaires d'un bâtiment** à usage principal d'habitation de faire réaliser des travaux de mise en accessibilité **dans les parties communes.** Les imprimés Cerfa sont disponibles au Service urbanisme de la mairie où les demandes de dérogation doivent être déposées, le service se chargeant ensuite de les transmettre aux services de l'État.

Chalette et la loi d'accessibilité

Depuis cinq ans, la Municipalité a engagé des travaux visant à ce que tout un chacun puisse circuler et accéder à tous les E.R.P. En effet, favoriser l'accessibilité des espaces et des bâtiments publics, de la voirie... c'est permettre à tous de participer à la vie sociale, culturelle et économique de la commune, c'est contribuer au vivre-ensemble. Un groupe de travail composé d'élus et de personnalités de la société civile, notamment des personnes handicapées (2), a été constitué. Un diagnostic faisant ressortir les travaux à réaliser et leur coût vient d'être finalisé. La première estimation financière s'élève à 477 000 € (64 établissements). Il convient maintenant d'établir l'agenda d'accessibilité programmée en priorisant les équipements les plus fréquentés et où le besoin est le plus criant. Il reste beaucoup de choses à réaliser qui ne pouvaient l'être au 1er janvier 2015 comme l'incitait la loi de 2005,

notamment pour des raisons financières. Comme le souligne Christian Berthier, conseiller municipal chargé de ce dossier, « nous sommes convaincus du bien-fondé de cette loi et nous aurions aimé agir plus rapidement, mais nos budgets sont de plus en plus contraints. D'un côté l'État exige de plus en plus des communes, et d'un autre il diminue ses dotations. Il est de plus en plus difficile d'élaborer des budgets et de répondre aux besoins croissants sans augmenter les impôts, ce que nous refusons d'envisager. »

Renseignements :

Service urbanisme 02.38.89.59.11, ou consulter le site www.developpement-durable.gouv.fr.

B.Taleb

(1) Les E.R.P. regroupent un très grand nombre d'établissements. Ils peuvent être publics mais aussi privés (magasins, centres commerciaux, cinémas, théâtres, hôpitaux, écoles, cafés, universités, hôtels et restaurants, etc.), que ce soit des structures fixes ou provisoires (chapiteaux, tentes, structures gonflables).

(2) Les personnes intéressées par ce groupe de travail peuvent adresser leur candidature au cabinet du maire à l'attention de Monsieur Christian Berthier.



Travaux d'accessibilité : ici, abaissement de trottoirs rue de Villemendeur, près de la Maison de quartier de la Pontonnerie



Agenda 21

Une aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Afin de favoriser l'usage de véhicules non polluants adaptés à la circulation en milieu urbain, la Ville de Chalette-sur-Loing a instauré un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Il s'agit d'une subvention fixée à 15% du prix d'achat TTC d'un vélo à assistance électrique neuf homologué, dans la limite de 250 € TTC par vélo. Cette offre s'adresse aux particuliers résidant sur le territoire de la commune de Chalette-sur-Loing, dans la

limite d'une subvention par foyer par an, et dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année en cours.

Les Chalettois postulant à cette subvention devront suivre la procédure indiquée dans le formulaire téléchargeable sur le site de la Ville : www.ville-chalette.fr ou disponible à l'accueil en mairie.



Laurence Duval

Au Lancy le « Point chaud, la Baguette Dorée » se diversifie

Depuis fin janvier, le « Point chaud, la Baguette Dorée », situé rue Paul-Painlevé dans le quartier du Lancy, a changé de propriétaire. En reprenant l'établissement, le nouveau gérant a souhaité offrir aux habitants du quartier, à côté des traditionnelles baguettes de pain et viennoiseries, d'autres services tels qu'une sandwicherie, une rôtisserie, un coin épicerie et des pizzas fabriquées sur place à la demande que l'on peut déguster dans la boutique ou bien se faire livrer. Ouvert 7 jours sur 7, de 7 h à 23 h sans interruption, Farid Jamaï souhaite ainsi apporter sa pierre au dynamisme du quartier récemment réhabilité. Il espère également, aux beaux jours, obtenir l'autorisation d'installer quelques tables à l'extérieur, ce qui permettrait d'animer le quartier et de créer ou de recréer un peu de lien social au cœur de cet îlot d'immeubles de la rue Paul-Painlevé.

B.Taleb



Du côté de la radio...

Le concours Label Tresp gagne encore en notoriété !

Label Tresp, organisé par C2L Radio, revient vendredi 13 mars au Hangar de Chalette. Le succès de ce tremplin musical ne se dément pas, avec plus de cinquante groupes de la région Centre Val de Loire et d'ailleurs qui ont postulé à cette quatrième édition.

Après le groupe « Demain la Veine » l'an passé, qui sera le nouveau vainqueur de Label Tresp pour 2015 ? Pour cette année 2015, l'organisation Label Tresp a reçu plus de cinquante demandes. Les candidatures s'élargissent avec des groupes issus de sept départements différents : le Loiret, le Cher, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, la Seine-et-Marne, l'Yonne et l'Essonne. Un jury de professionnels composé de journalistes spécialisés dans la culture, d'animateurs radio ou encore d'un musicologue a sélectionné douze groupes. La cuvée 2015 offre une grande variété de styles : pop rock, punk, chanson française, électro, jazz fusion... Il y aura également de l'acoustique, du violon et de la cornemuse... de quoi charmer le public !

Le programme pour la soirée du 13 mars

À la première soirée participera tout d'abord le groupe pop rock indie «Beaujardin», dont le nom vient d'un quartier de la ville de Tours. «Beaujardin» a déjà joué dans divers festivals de la région comme « Les Courants d'Amboise » et « Contemplation », mais également pour des scènes en France à Rennes, à Nantes ou encore à Paris.

«Caf' & Crème» se produira également sur la scène du Label Tresp. Née en 2004, cette formation musicale de l'Essonne qui comprend cinq musiciens a déjà trois albums à son actif avec des chansons loufoques mélanges de blues, jazz, folk, pop entraînant le public dans un tourbillon de joie et de folie !

«Les Ailes au nord», fondé en 2009, est un duo qui nous vient de l'Orléanais. Ariane, la chanteuse, et Sté-

phane, le guitariste, proposent un spectacle de chansons sur le thème du couple. L'histoire qu'ils nous content commence par le célibat puis se poursuit par la rencontre, l'emménagement, les disputes, la séparation... et tout recommence ! Enfin, le dernier groupe qui participera à cette première demi-finale de Label Tresp est «Roda». Composée de quatre musiciens et originaire de Meung-sur-Loire, cette formation propose un style pop rock avec des titres qui invitent les spectateurs à chanter et à danser dans une ambiance festive.

Les deux autres soirées de sélection de Label Tresp auront lieu le vendredi 29 mai et le vendredi 3 juillet 2015 au Hangar de Chalette.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet <http://www.labeltresp.fr/>.

Déborah Creff



Beaujardin



Caf' & Crème



Roda



Les Ailes au nord

C2L part en «live»

Dans le prolongement de Label Tresp, une nouvelle émission vient d'être lancée à la radio, «C2L part en live». Une fois par mois, un groupe de musique en priorité issu d'une sélection «Label Tresp» vient jouer en «live» dans les studios de C2L devant une vingtaine de spectateurs. Le set est entrecoupé d'interviews et de diffusion de titres de leur album. La première émission qui avait pour invité le groupe « Demain la Veine », vainqueur du Label Tresp 2014, a été diffusée sur les ondes de C2L samedi 28 février entre 21 heures et 22 heures.



Le 11 mars, Forum sur la Journée internationale des droits des femmes



Officialisée par les Nations Unies en 1977, le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XX^{ème} siècle pour de meilleures conditions de travail et l'obtention du droit de vote.

La création d'une Journée internationale des femmes est proposée pour la première fois en 1910, lors de la Conférence internationale des femmes socialistes, par Clara Zetkin(1), et s'inscrit alors dans une perspective révolutionnaire. La date n'est tout d'abord pas fixée et ce n'est qu'à partir de 1917, avec la grève des ouvrières de Saint-Petersbourg en Russie, que la tradition du 8 mars se met en place. Après 1945, la Journée internationale des femmes devient une tradition dans le monde entier.

C'est une journée de manifestations à travers le monde, l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes. Traditionnellement, les groupes et associations de militantes préparent des manifestations pour fêter les victoires et les acquis, et faire entendre leurs revendications afin d'améliorer la situation des femmes. La **Journée internationale des droits des femmes** reste aujourd'hui d'une brûlante actualité car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

À cette occasion, le C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale) de Chalette organise le **mercredi 11 mars, de 14 heures à 18 heures, à la Maison de quartier de la Pontonnerie**, avec différents partenaires, et en particulier le comité montargois de l'association *Femmes Solidaires*, un forum sur les droits des femmes. Lors de cet après-midi, vous serez invité(e)s à fêter les 70 ans du droit de vote des femmes et de l'association *Femmes Solidaires*, ainsi qu'à débattre sur la situation des femmes aujourd'hui.

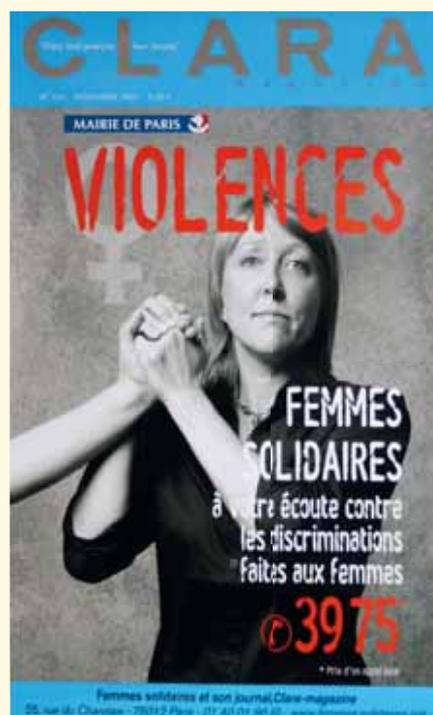
Femmes Solidaires proposera deux expositions. L'une intitulée « Rendons nos droits universels » sur les thèmes suivants : contraception, droit à disposer de son corps et à vivre sans mutilations sexuelles, droit à l'instruction, à la mixité et à l'égalité, en particulier face au handicap, droit à l'égalité salariale et professionnelle, à la laïcité, à vivre en paix, à un monde sans prostitution et sans violences, droit à une société féministe, à la liberté politique ou d'expression. L'autre sur la dénomination des rues et édifices publics de l'agglomération faisant apparaître sur une carte la disproportion qui existe dans les 15 communes entre noms de femmes et noms d'hommes.

Un spectacle humoristique, « Mon sexe sportif », sur la culture, les femmes et le sport, vous sera offert à la **Maison des Arts ce même jour à 19 heures 45** (entrée gratuite).

Deux jours auparavant, **le lundi 9 mars, à 20 heures, à l'AltiCiné de Montargis**, *Femmes Solidaires* vous invite à la projection du film « À la vie », suivi d'un débat. Le jeudi 12 mars, l'association interviendra auprès des élèves du Lycée Professionnel Château-Blanc.

Selon le Ministère de la justice, « le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, est l'occasion de réaffirmer que l'égalité entre les hommes et les femmes doit encore progresser. ». En France, un dispositif législatif important existe. Toutefois, il est encore et toujours nécessaire de le faire connaître et de le rappeler, et la vigilance s'impose sans cesse quant à son application.

(1) Clara Zetkin (1857 - 1933) : enseignante, journaliste et femme politique marxiste allemande, figure historique du féminisme.



Campagne nationale contre les discriminations faites aux femmes par l'association Femmes Solidaires

Le sport au féminin, un droit à conquérir !

À l'occasion de la coupe du monde de football féminin de 2011, l'association *Femmes Solidaires* lance une pétition nationale pour exiger une meilleure retransmission télévisée des grands événements sportifs féminins. En mai 2013, elle est présente aux Premiers états généraux du sport féminin en équipe qui se déroulent à Bourges.

Dans le sport comme dans d'autres domaines, le sexisme est présent. Le sport de compétition reste le domaine réservé des hommes même si le pourcentage de femmes pratiquant des activités sportives augmente d'année en année.

À Chalette le 8 août 2012, puis à nouveau le 13 août 2014, le comité local de *Femmes Solidaires* accueille l'étape de la Route de France féminine, compétition qui rencontre peu d'écho, voire pas d'écho, dans la presse nationale ou même à la télévision régionale. Le comité local du Montargois décide de s'inscrire dans la démarche du National en orientant ses actions pour sensibiliser le public à la situation des femmes dans le sport. Un groupe de travail se constitue au sein du comité local pour travailler sur le sport de compétition au féminin dans l'agglomération et réaliser une

enquête pour établir un constat à une période définie et faire des suggestions pour améliorer, si nécessaire, la situation.

L'étude est menée dans les quatre communes urbaines de l'agglomération : Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis et Villemandeur et elle donne lieu à la rédaction d'une brochure intitulée « *Pas de filles hors-jeu dans le Montargois !* ».



Remise des médailles, épreuve de taekwondo, novembre 2013

Femmes Solidaires

L'association *Femmes Solidaires* est reconnue mouvement d'éducation populaire et bénéficie d'un statut consultatif spécial auprès des Nations-Unies.

Programme des manifestations dans le cadre de la célébration du droit de vote des femmes et des 70 ans de l'association *Femmes Solidaires*.

Lundi 9 mars à 20h

■ à l'ALTiCiné de Montargis :

Projection du film « A la vie » suivie d'un débat, expositions présentées par l'association *Femmes Solidaires*.
(entrée : 6,90€)

Mercredi 11 mars, de 14h à 18h

■ à la Maison de quartier de la Pontonnerie

- Forum des droits des Femmes
Logement - Santé - Emploi - Famille - Couple - Droits
- Exposition « Rendons nos droits universels » et votation citoyenne de *Femmes Solidaires*.
- Ateliers pour les enfants (dessins, pâte à modeler, Légo...).
- Animations « Femmes et citoyennes », tombola, quizz sur les droits des femmes et jeux.

■ à la Maison des Arts - place Jean-Jaurès à 19h 45

- Spectacle humoristique « Mon sexe sportif » sur la culture, les femmes et le sport.
Buvette et vente de gâteaux.

Immigration turque du point de vue de la femme

Esra Yüksel et Ecem Demirhan ont mené pendant presque deux ans un projet pas comme les autres : tourner à Chalette un documentaire sur l'immigration turque du point de vue des femmes. Des questions comme la raison de leur arrivée en France et les différentes barrières qu'elles ont dû surmonter y sont abordées à travers divers portraits de femmes. Pour beaucoup c'était la première fois qu'elles parlaient de leur histoire.

« *L'immigration turque a été plus difficile car il y avait la barrière de la langue à surmonter.* »

Ecem Demirhan

Tout a commencé en mai 2013 à Lyon où Christian Corbes, le cameraman du groupe, a rencontré l'association Square des cultures qui recherchait des documents pour commémorer le cinquantenaire de l'immigration turque en France. Pour tourner un documentaire sur ce sujet, Christian Corbes a pris contact avec Esra et Ecem. D'origine turque et ayant grandi à Chalette, elles ont tout de suite accepté le projet.

« *Les femmes sont celles qui ont, à mon sens, le plus souffert du processus migratoire.* »

Esra Yüksel

L'idée de s'intéresser au point de vue de la femme a par la suite très vite émergé mais, pendant six mois, tous trois ont essuyé de nombreux refus. C'est par l'intermédiaire des petits-enfants, désireux d'en apprendre plus sur leur histoire familiale, que le groupe a réussi à convaincre des femmes de livrer leur expérience personnelle face caméra.

« *Il y a urgence de parler aux grands-parents et arrière-grands-parents avant qu'ils ne soient plus là.* »

Esra Yüksel

Ce projet a pour les trois auteurs un sens bien particulier. Il permet de répondre à des questions nécessaires à la construction identitaire des plus jeunes et souvent peu abordées. L'équipe a été très touchée par certains moments de discussion privilégiés. Ecem Demirhan confie ainsi : « *On est émue par leur parcours et on est vraiment très fières d'elles.* ». Au total sept heures de témoignages ont été recueillies pour élaborer un documentaire d'une quarantaine de minutes.

Le but du trio est maintenant de diffuser ces entretiens pour faire découvrir à tous l'histoire trop souvent méconnue de cette immigration.

M.Rémyot – Stagiaire Master à la Sorbonne



De gauche à droite, Ecem Demirhan, Christian Corbes, Esra Yüksel

L'emploi et les femmes dans le Montargois

La Mission locale participera au forum des droits des femmes à la Maison de quartier de la Pontonnerie le mercredi 11 mars, de 14 heures à 18 heures. Elle y proposera un stand « emploi et insertion ».

La Mission locale de Montargis et de Gien assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. Elle a accueilli l'an passé 4000 jeunes et en a accompagné 3700. La structure reçoit autant de femmes que d'hommes. Fin 2014, 17,4 % des jeunes étaient au chômage sur notre territoire. Selon Sophie Savignac, directrice de la Mission locale, « *il existe plus d'offres en contrat d'apprentissage pour les hommes que pour les femmes : l'an passé, seulement 37 % des femmes ont pu accéder à un contrat d'apprentissage contre 63 % des garçons.* » Elle constate que les femmes sont plus preneuses de conseils, de formation et d'accompagnement dans la durée que les hommes. De plus, il existe différents freins à l'emploi, surtout pour les jeunes filles devenues mères :

problème de mobilité, de logement et de mode de garde, notamment pour les professions avec des horaires atypiques.

L'égalité hommes - femmes dans le travail est encore loin d'être acquise!

Déborah Creff



Fête de Chalette 2015, une fête toute en musique !

La Fête de Chalette approche... Elle se déroulera cette année les 6 et 7 juin à la base de loisirs du lac. La musique sera bien entendu au rendez-vous ! La tête d'affiche le samedi soir sera le groupe franco-suisse «Stevans».

Le vainqueur du Label Trepmp 2014 «Demain La Veine» jouera également en première partie de cette soirée. Quant au dimanche, c'est «Debout sur le zinc» qui clôturera les festivités par un concert à 18 heures.

C'est donc le lauréat du tremplin musical de C2L «**Demain La Veine**», groupe originaire de l'Essonne et composé de deux chanteuses et trois musiciens, qui ouvrira la Fête de Chalette. Tantôt intimiste, tantôt gouailleuse, la musique de «Demain La Veine» tringue à l'amour avec des mélodies immédiates et une plume féminine un brin écorchée.

Suivra le groupe «**Stevans**» né en 2006 à Genève qui a sorti à l'automne dernier son troisième opus, «Rupture», aux sonorités électro-pop à la fois tendues et mélodiques. C'est la «rupture» pour Stevans avec son passé. L'ex-trio devenu quintet délaisse ses musiques originelles de pop britannique pour des rythmes plus effrénés, type electro-rock ou disco-funk. Seuls vestiges du rock anglais d'autrefois, des échos de guitare qui allègent l'ensemble. Il en résulte un condensé de sons des années 70 et 80 mêlés aux rythmes électro actuels. Un mélange qui n'est pas sans rappeler



Debout sur le Zinc ©Mathieu Zazzo

un certain «Get Lucky» de Daft Punk, récemment primé.

Le lendemain, dimanche en fin d'après-midi, ce sera au tour du groupe de la nouvelle scène française, «**Debout sur le zinc**», de se produire sur scène. Ses membres qui empruntent leurs mélodies aux rythmes rock, tziganes, yiddish ou orientaux en font une musique originale grâce

à leurs textes et à leurs arrangements. Ils présenteront leur sixième album, «La fuite en avant». Le groupe se distingue encore par la poésie de ses textes remplis d'émotions. Une musique éclectique et entraînante où l'on voyage entre banjo, violon, accordéon ou mandoline.

Déborah Creff



Demain la Veine



Stevans

Une station sismique au collège !

Le collège Paul-Éluard accueille une station sismique pour une durée de trois ans. Il fait partie des deux établissements de la région Centre à avoir intégré le programme Sismos.

Depuis la rentrée de septembre, des jeunes de quatrième sont devenus de véritables sismologues en herbe ! C'est ainsi qu'une classe a été équipée de la station sismique Sismos. Depuis cette installation, les élèves se retrouvent tous les quinze jours autour d'un atelier dédié à l'étude des tremblements de terre pour analyser les résultats enregistrés par Sismos. La station sismique restera dans la classe durant trois ans, grâce à une convention passée avec l'Observatoire de Paris. En retour, le collège doit rendre un rapport chaque année. Le collège Paul-Éluard a été retenu pour participer à ce programme en raison du partenariat



avec un établissement de Nilüfer en Turquie, ville jumelée avec Chalette et située dans une zone d'activité sismique importante. De même, une référente du Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) d'Orléans intervient régulièrement au collège pour parler de son métier

de sismologue aux jeunes. Par ailleurs, le club Sismos du collège est aussi inscrit au défi Namazu qui consiste à répondre à des questions ludiques sur la sismologie actuelle. De plus, un voyage en Italie, avec l'ascension du Vésuve, est prévu en avril.

D.C.

S.M.J. : des activités dans la mixité et qui rassemblent

Trouver des activités qui soient mixtes, pas uniquement masculines ou féminines, et qui rassemblent filles et garçons, tels sont les objectifs voulus par le Service municipal de la jeunesse de Chalette.

« Quand on propose des activités exclusivement masculines, ça peut fonctionner mais quand elles sont exclusivement féminines, ça ne fonctionne pas toujours très bien », tel est le constat dressé par Choukri Stiti, responsable du S.M.J.

Pour autant, même si ce n'est pas majoritaire, il y a une bonne participation féminine dans les structures d'animation de la ville. « Salle du Château Blanc, c'est du 50/50 garçons filles. À Vésines, c'est entre 35 et 40 %, ce qui est juste exceptionnel », indique Choukri Stiti. « Dans les structures habituelles, on trouve entre 5 et 15 % de filles au maximum. »

Le S.M.J., c'est une multitude d'activités, musicales, culturelles, éducatives, sportives.

Pour ce qui est des activités spor-

tives, elles sont proposées sous forme de cycle d'une durée de six semaines, voire plus pour certaines.

Il y a l'Urban-Foot en collaboration avec le District Foot du Loiret. Grâce à celui-ci, les filles ont pu participer à plusieurs tournois, et passer une journée à Clairefontaine pour une visite des infrastructures et rencontrer l'équipe de France féminine.

Actuellement, c'est la boxe qui est mise en avant en partenariat avec le Club de boxe de Montargis.

D'autres disciplines ont été ou vont être proposées : rugby, nage avec palmes, ou encore taekwondo. Cependant, comme l'explique Choukri



Stiti, « pas question pour le S.M.J. de se substituer aux clubs. Partant du principe que l'éducation se construit dans la durée, l'idée est de fixer un cadre de fonctionnement aux publics, vivre et partager une activité commune et créer un lien entre les associations et les publics, pour montrer aux jeunes l'existence de ces structures. »

Pour plus d'informations sur les activités du S.M.J., appeler le 02.38.89.12.00.

P.Avezard

➔ Le groupe des élus communistes et républicains :

La prévention des expulsions locatives : un enjeu du droit au logement.

La prévention des expulsions locatives : un enjeu du droit au logement. La mise à la rue ne devrait plus être possible.

Les sénateurs du Groupe communiste républicain et citoyen (CRC) ont demandé en 2013 au gouvernement de décréter un moratoire sur les expulsions locatives. « Sans attendre les projets de loi qui doivent être soumis cette année, le gouvernement doit prendre dès aujourd'hui ses responsabilités et faire cesser ces pratiques d'un autre âge en décrétant, comme le demandent les associations, un moratoire... sur les expulsions locatives », avaient-ils écrit dans un communiqué.

Le 15 mars de chaque année, les locataires poursuivis pour loyers impayés peuvent être délogés de leurs lieux de vie. Le Collectif des associations unies, qui rassemble 34 associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, a réitéré sa demande de moratoire temporaire et immédiat des expulsions locatives, avec dédommagement des propriétaires.

Le locataire doit réagir vite et très vite ; pour ce faire, il faut que ce dernier soit bien informé de ses droits. Ce n'est pas un combat dont il doit sortir un vainqueur et un vaincu, il s'agit plutôt de trouver une solution équitable pour les deux parties. Pour que la prévention soit efficace, il faut sortir de la relation à deux, bailleur/locataire, et faire appel à des tiers compétents et indépendants. La prévention est trop souvent réduite à l'idée qu'elle ne profite directement qu'à l'une des parties. Le propriétaire a un intérêt immédiat qui est de percevoir son loyer dans les délais.

La prévention commence par celle de l'impayé ou, à tout le moins, de l'installation et de l'accroissement de celui-ci. Le locataire a également le même intérêt qui est de se maintenir dans de bonnes conditions dans le logement qu'il occupe.

La prévention bien comprise s'inscrit dans cette réciprocité. Il s'agit là d'un point essentiel sur lequel s'appuient toutes les actions.

En conclusion, deux hypothèses sont envisageables : maintenir le locataire dans les lieux ou le reloger.

➔ Le Groupe des élus socialistes :

Mieux vous servir avec (un peu) moins de dotations de l'État...

La baisse des dotations de l'État devrait impacter la commune à hauteur de quelques dizaines de milliers d'euros cette année. Cette baisse représente moins de 1 % du budget communal car largement compensée par des recettes fiscales supplémentaires. Est-ce si grave comme on peut l'entendre ? Bien sûr que non.

Cela va nous obliger à dépenser moins, mieux et de manière plus efficace afin de vous offrir un service public conservant la même qualité. Rationaliser nos dépenses de fonctionnement, revoir nos marchés publics, mutualiser certaines compétences et éviter les gaspillages, voici le chemin courageux qu'il nous faut suivre...

➔ Le Groupe Mieux vivre à Châlette - Droite modérée :

Texte non parvenu

➔ Le Groupe des élus FN :

M. Demaumont avait fait voter pour François Hollande. Ce dernier a fini l'oeuvre de la droite. La France est ruinée suite aux délocalisations et aux guerres qu'elle a financées : Afghanistan, Kosovo, Libye, Syrie etc.... Aujourd'hui l'orientation budgétaire municipale devrait être basée sur des solutions de proximité, de formation, de travail en régie, d'aide concertée avec la population, ce qui n'est pas le cas.

➔ L'Élu Unicité :

Texte non parvenu

État civil :

NAISSANCES

NDIAYE Aicha
BRAULT Morgan
YILMAZ Omer
BARGET Quentin
HUSENAJ Sarah
AVCI Ensar
KONIECZNY Valat
BALABAN Veli
THIAM Mohamed
SEVEN Feyza
BA Aminata

DÉCÈS

SICHERRE Gilbert
TISSEYRE Jean-Pierre
PINCK Jean
DURIC Tomislav
RENAULT Vve LECOQ Ginette
SOSSI Ep. VIARD Tamara
FOUCHER Vve FEUILLAT Marcelle
RODRIGUES Miguel
DOLAPI Abdul
GASPAROV Viktor
DEZORET Pierre
BUGER André
BLATT Vve LENAIN Ginette
FIETTE Alain
AUDOUX Christian



En souvenir du

Père Geoffroy de Crombrugghe

Prêtre de la Mission de France
2 août 1928 - 21 décembre 2014
Ordonné prêtre le 24 juin 1955

Hommage à Geoffroy de Crombrugghe

Geoffroy est né à Genk, en terre flamande il y a 86 ans, quatrième d'une famille de dix enfants. De père ingénieur, Geoffroy fait des études et aurait pu prétendre à une carrière telle qu'ingénieur comme son père ou médecin, ou tout autre profession lucrative.

Mais c'est du côté de ceux qui souffrent et qui peinent dans leur quotidien que Geoffroy va orienter sa vie. Il entre d'abord au séminaire en Belgique, puis effectue des stages en France, dans la région de Caen, comme ouvrier agricole, puis comme manutentionnaire. Il sera ordonné prêtre de la Mission de France le 24 juin 1954. Prêtre-ouvrier, il exercera en paroisses rurales comme journalier agricole, puis comme chaudronnier pendant près de vingt ans. En 1964, il acquiert la nationalité française. Syndiqué à la C.G.T. dès 1968, licencié car trop repéré comme militant, il alternera chômage et travail : maçon puis gardien, tireur de câbles, liftier et bien d'autres «petits boulots» encore.

Une retraite active

En 1989, c'est la retraite. Il entre aux Prud'hommes en remplacement de Pierre Chambrin. Il rejoint l'équipe des prêtres qui se trouve à Vésines et rend des services paroissiaux dans le Montargois rural, tout particulièrement à Corbeilles et sa région. Il était aussi l'ami de Louis Morteau, maire-adjoint de Jean Louis, maire de Chalette à cette époque, de Jean-Pierre Landré, tous trois prêtres habitant Vésines.

En 1989, Geoffroy fait partie de l'équipe fondatrice du Collectif Immigrés du Montargois. Pendant toute la première année, il suit avec cinq autres militants une formation juridique concernant le droit des étrangers dispensée par l'A.S.T.I. (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés) d'Orléans. Suite à cette formation, il sera un des bénévoles assidus des permanences juridiques du Collectif Immigrés du Montargois.

En 1989, il adhère aussi au M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) dont il sera le président jusqu'en 2008. Il organise les réunions au

presbytère. Il adore les jeunes, et une dizaine de jeunes de Château-Renard et des lycées de Montargis adhèrent au M.R.A.P. autour de celui qui sait les écouter et les comprendre. Le quartier, à cette époque, était calme car Geoffroy, tout en douceur, savait régler les problèmes des jeunes du quartier. Il participe à toutes les fêtes de Chalette et s'amuse à tenir le stand du Chamboule-tout pour tirer sur les caricatures de nos gouvernants.

Lutte contre le racisme ...

Avec le M.R.A.P. et le Collectif Immigrés du Montargois, il œuvre pour la défense des droits des populations immigrées, pour lutter contre tous les préjugés qui courent à leur rencontre, pour dénoncer tous les abus et pour œuvrer au rapprochement de l'ensemble des communautés et de lutte contre le racisme ; c'est dans ce cadre qu'il dénonce aux portes des boîtes de nuit ou des cafés le fait qu'on refuse l'entrée des personnes n'ayant pas la bonne couleur...

À 75 ans, la maladie de Parkinson a déjà commencé son œuvre et son entourage voit diminuer sa lucidité et ses capacités. Il entre au foyer Jacques-Duclos puis à la maison de retraite de Chalette. Puis il devra rejoindre celle d'Amilly nouvellement construite. Il souffre beaucoup d'être éloigné de Chalette, de la médiathèque (il aimait les livres et lisait beaucoup), de son église, de ses amis... C'était un homme discret, gentil et qui avait beaucoup d'humour. Il nous manque à tous.

En 2013, il rejoint une maison médicalisée en Belgique qui lui permet de finir ses jours proche de sa famille.

C'est le 22 décembre dernier qu'il y décède et c'est dans la chapelle de ce même établissement que ses obsèques sont célébrées le 27 décembre.

Christine Lander, Bernard Lepage,
Huguette Prieur

À l'affiche

> Samedi 7 mars - 14h30

Centre
Louis-Aragon

« L'esclavage hier et aujourd'hui »



Accueil à partir de 14h30, suivront trois interventions : « histoire de l'esclavage », « l'esclavage moderne » et la dernière intervention, « la question des réparations ».
Il y aura un temps de témoignages sur la période coloniale.
Dans la soirée, un hommage sera rendu à René Vautier (1928-2015) cinéaste militant, résistant et anticolonialiste autour de son film « Afrique 50 » (film de 17 mn).
Journée organisée par plusieurs associations locales de solidarité.
Possibilité de se restaurer sur place.

> Vendredi 20 mars - 20h

Le Hangar

KABARAVAN

Une caravane venue d'ailleurs. Une famille qui fuit la misère vers le monde riche. Un soir, en panne d'essence et d'espoir, elle rencontre un étranger qui revient de la terre promise, un authentique "Citizen American" à ce qu'il dit... Les fantômes d'Eldorado prennent corps dans la caravane... Les voix chaudes et les mélodies entêtantes rythment leur transe plus festive que jamais. Sans le dire, ils questionnent aussi notre civilisation, nos richesses, nos objets technologiques ou pas, nos droits de l'homme, riche et blanc de préférence (nationale), nos séries télé à deux balles, nos mégapol(u)és, et nos rapports humains...
Mais qui est vraiment riche ?



Théâtre musical
Cie Vox International
Théâtre

Tarif plein : 13 €, tarif réduit : 10 €,
Tarif plein abonné : 8 €, tarif réduit abonné : 4 €
Renseignements : 02 38 93 17 96 / culturel@ville-chalette.fr

> Vendredi 27 mars - 20h

Le Hangar

ALIFAT MAT

Danse
Cie Xpress



Deux femmes et un homme, deux danseurs et une musicienne, se rencontrent au fil de trois duos entre résistances, patience et passé. Alifat Mat en arabe (Ce qui est passé est mort). Cette formule fataliste a certainement aidé à oublier mais n'a-t-elle pas aussi bâillonné la mémoire ?
Que s'est-il passé à l'épreuve de l'exploitation, de la mécanisation, de l'assujettissement, de l'arrachement, de la peine ?
Que sont devenus l'Espoir et l'Espérance sous le choc des solitudes dans ce destin commun ? Où et comment trouver assez de force et de patience pour endurer ?

Tarif plein : 13 €, tarif réduit : 10 €,
Tarif plein abonné : 8 €, tarif réduit abonné : 4 €
Renseignements : 02 38 93 17 96 / culturel@ville-chalette.fr

Brèves

Chimère et Mélusine :

- mercredi 11 mars, à 16 h, à la médiathèque, conte pour enfants sur le thème du jeu
- samedi 14 et dimanche 15 mars, à 15 h, participation au Salon du livre à Montargis sur le thème du jeu.

Comités de quartier :

- Bourg : réunion mercredi 11 mars, à 18 h, salle Louise-Michel
- Kennedy-Château-Blanc : après-midi surprise avec tombola dimanche 15 mars, à partir de 15 h, à la Maison de quartier de la Pontonnerie - renseignement auprès d'Aurélia au 02.38.98.87.92

Croqueurs de pavés :

prochaine soirée samedi 14 mars sous le chapiteau, 14 rue Roger-Salengro - Wa-Wa (solo de clown) et Broy (chansons et accordéon)

Maison de la nature et de l'eau :

initiation aux chants d'oiseaux dimanche 22 mars - départ à 9 h. Inscriptions et renseignements à la M.N.E. au 02.38.98.72.97 ou 06.42.07.34.75

courriel : catherine.pepin@ville-chalette.fr

Ateliers informatiques à l'EPN :

Depuis fin janvier, les ateliers informatiques ont repris à l'Espace Public Numérique de la Médiathèque. Ils ont lieu les samedis à 16h, sont gratuits et s'adressent à tous les publics. Pour y participer, il suffit de posséder la carte Agorame et de contacter l'animateur, sous réserve de places. Prochains ateliers :

- samedi 7 mars : bases du traitement de texte
- samedi 14 mars : gestion des fichiers et dossiers
- samedi 21 mars : fichiers particuliers - zip, pdf Contact animateur de l'EPN au 02 38 07 24 92.

Médiathèque :

- animation « petits lecteurs », samedi 14 mars à 15 h 30 suivie d'un goûter
- moments partagés - 16 h - « Engagés », lecture par deux comédiens de textes journalistiques et de poèmes dans le cadre du Printemps des poètes sur le thème de l'insurrection poétique
- animation « bébés lecteurs » à 10 h 30, samedi 28 mars

53^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie :

cérémonie le jeudi 19 mars. Rassemblement devant la mairie à 17 h 30 - Dépôt de gerbes devant le monument aux morts à 17 h 45 et cérémonie devant la stèle place du 19 mars à 18 h (lotissement Henri-Barbusse au Lancy)